

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2017 20H

Sous la Présidence du Maire, Sylvain WASERMAN.

Présents : DIETRICH Annick / FREYSZ Philippe / LIBERT Christian / LOEWENGUTH Frédéric / MERKLING Monique / PRIM Josette / SCHOTT Daniel / SCHWEYER Chantal. / RABET Isabelle.

Absente avec procuration : BAILLEUX Yves / BARON Sylvie

Absents excusés : ARBOGAST Guy / RIEHL Julien

Absent : ERTZ Jacques

- 1e point : Parole aux habitants. Pas d'intervention ce soir.
2e point : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 2 février 2017
3e point : Approbation du compte administratif 2016
4e point : Adoption du compte de gestion 2016
5e point : Affectation du résultat
6e point : Vote des subventions 2017
7e point : Vote du budget 2017

Le Maire rappelle le contexte budgétaire présenté lors du dernier conseil municipal et retravaillé en commission finances. Avec l'aide de M. Bardon, un budget prévisionnel pluriannuel a été établi pour anticiper l'impact des investissements importants qui sont aujourd'hui nécessaires.

Les projets d'investissements se montent à 600 000 euros HT coût final environ pour la voirie (mise aux normes pour une circulation des personnes en situation de handicap de bout en bout de la commune, rue des seigneurs, piste cyclable et rénovation de la route de furdenheim) et se montent à 40 000 euros par an pour l'école commune entre les 3 villages du RPI durant 5 ans et 30% de moins après 5 ans du fait des aides de l'état.

Le Maire et les adjoints proposent un projet qui rend possible ces investissements nécessaires, avec une hausse fiscale qui nous placera, comparativement aux autres communes du Kochersberg et de l'Ackerland, un peu au-dessus de la moyenne : 1/3 des communes de notre communauté de communes au minimum auront une fiscalité plus élevée que nous (1/3 des communes ont une fiscalité 2016 d'ores et déjà plus élevée que notre fiscalité cible **après** la hausse).

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Sous la présidence de la doyenne en âge, Josette PRIM, M. le Maire ayant quitté la salle pour ce point, le Compte Administratif de l'exercice 2016, présenté par Monique MERKLING, Adjointe au Maire et responsable de la Commission finances fait apparaître les résultats d'exercices cumulés suivants :

| | | | |
|-------------------------|---|--------------------|-----------------------------------|
| Fonctionnement : | <u>résultat cumulé fin 2015: plus 105 342.11</u> | | |
| 2016 | Dépenses | 406 446, 46 | Euros |
| | Recettes | 449 472, 38 | Euros |
| | | | Excédent 2016 : 43 025.92 |
| Investissement : | <u>résultat cumulé fin 2015: moins -154 123.29</u> | | |
| 2016 | Dépenses | 261 675, 48 | Euros |
| | Recettes | 504 475, 41 | Euros |
| | | | Excédent 2016 : 242 799.23 |

Excédent Global cumulé à la clôture 2016: **en fonctionnement 148 368.03 + en investissement 88 676.64**

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2016

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité le compte de gestion pour l'exercice 2017.

AFFECTATION DU RESULTAT Le Conseil Municipal, décide d'affecter le résultat comme suit : le résultat 2017 présente un **excédent global** à la clôture de l'exercice 2016 de

| | | |
|---|-------------------|-------|
| Affectation obligatoire | / | |
| A l'apurement du déficit (Crédit) | | Euros |
| Solde disponible en FONCTIONNEMENT excédent | 148 368.03 | Euros |
| Affecté comme suit : Au 002 résultat d'exploitation reporté en fonctionnement | | |
| INVESTISSEMENT SOLDE CUMULE CREDITEUR | 88 676.64 | Euros |
| Affecté comme suit : Au 001 | | |
| Et RESTES à REALISER INVESTISSEMENT VOTES | 215 569 € | |

Le conseil après délibération, à l'unanimité, accepte la redistribution des excédents et déficits dans le budget 2017

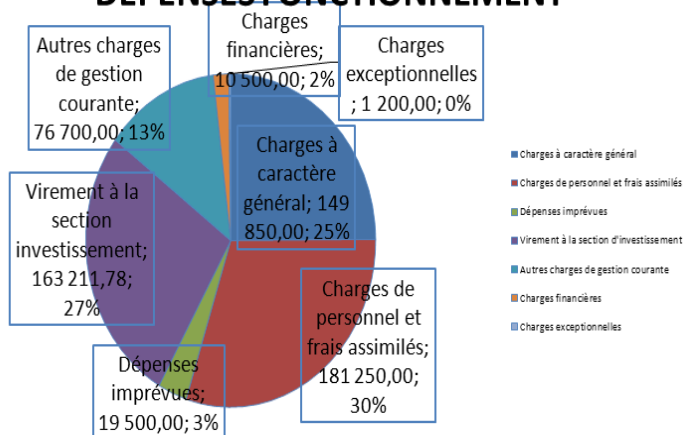
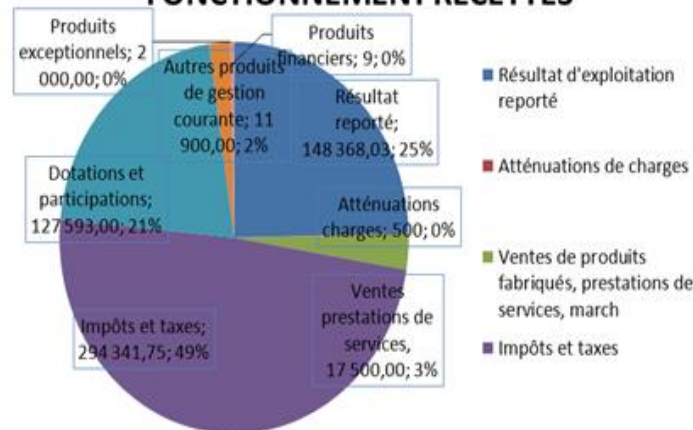
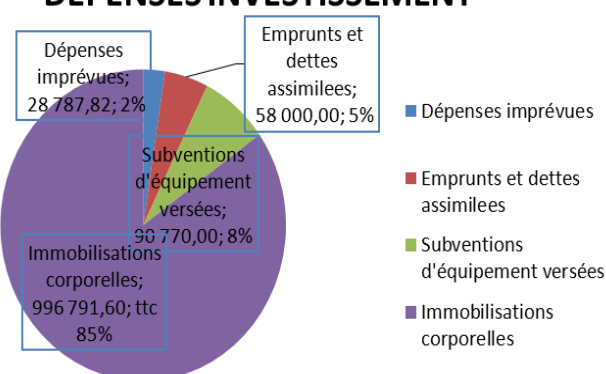
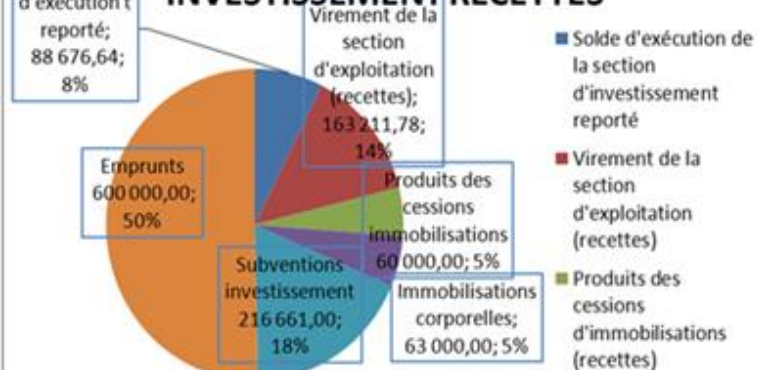
VOTE DU BUDGET PRIMITIF pour l'année 2017

Le Budget Primitif pour l'exercice 2017 qui se décompose comme suit est adopté après délibération, à l'unanimité :

| | |
|-------------------------|--|
| Fonctionnement : | Dépenses : 602 211.78 Euros |
| | Recettes: 602 211.78 Euros |
| Investissement : | Dépenses: 1 793 761 , 20 Euros |
| | Recettes : 1 793 761 , 20 Euros |

Vote des subventions 2017

La liste des subventions 2017 proposée est après délibération, adoptée à l'unanimité.

DEPENSES FONCTIONNEMENT**FONCTIONNEMENT RECETTES****DEPENSES INVESTISSEMENT****INVESTISSEMENT RECETTES****Vote des taux (impôts locaux communaux) 2017 FIXATION DES TAUX IMPOTS LOCAUX COMMUNAUX**

Le projet est présenté par Monique Merklings, adjointe aux finances. Il tient compte des excédents budgétaires et de la baisse des dotations d'Etat, et des projets d'investissements. La proposition est d'augmenter les taux des 2 taxes TH et TF de **1 point** et TFNB en variation maximale pour l'exercice 2017, elles seront comme suit :

- **Taxe d'habitation: 12.25 %**
- **Foncier Bâti : 13.83 %**
- Et d'après les règles en vigueur pour le **Foncier Non Bâti** passera à **37.44** pour 2017.

Soit une estimation sous réserves en moyenne d'environ 45 euros pour un foyer moyen de 3 personnes.

Le conseil après délibération décide **à l'unanimité** de voter ces taux.

8e point : Lancement de demande nouvel emprunt bancaire

Vu le budget 2017 et pour faire face aux dépenses de voiries et conserver une réserve pour la part Quatzenheim pour la future nouvelle école (40000 euros annuel pendant 5 ans- estimation CAUE), le Maire demande au conseil l'autorisation de mise en concurrence auprès de 3 établissements bancaires pour l'octroi d'un Emprunt de 600 000 euros 15 à 20 ans à taux fixe.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2017 20H

La commune de QUATZENHEIM s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires aux budgets à venir et à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu. Le contrat à intervenir aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire. Le Conseil autorise le Maire à procéder à des débloques par tranche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver cette proposition et autorise le Maire à signer les pièces nécessaires et les arrêtés d'acceptation d'offre de prêt financier.

9e point : Remplacement indice 1015 (ancien indice terminal) pour préférence de calcul des indemnités des élus par l'indice terminal de la fonction publique en vigueur.

La délibération indemnitaire 15 2014 Fixation Indemnités de fonction au Maire et aux adjoint (conseil du 10 avril 2014) faisait référence expressément à l'indice brut terminal 1015. Suite au décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 paru au JO du 27 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique, VU le décret 2016-670 n° et décret n°2017-85 VU le code général des collectivités territoriales CGCT et notamment les articles L 2123-20 et suivants ; VU loi du 31 mars 2015, il est proposé d'utiliser la référence de « l'indice brut terminal de la fonction publique », sans autre précision. Cela évitera, après la modification imposée par le protocole PPCR, d'avoir à reprendre une délibération à chaque modification de l'indice terminal de la fonction publique.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de délibérer sur le sujet, dans les conditions prévues par la loi, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par vote à main levée à l'unanimité et avec effet au 1er janvier 2017 de définir comme référence pour le calcul des indemnités du Maire et des adjoints la **référence de l'indice brut terminal** de la fonction publique, conformément à la loi. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, le conseil municipal ne peut plus réduire les indemnités et le plafond est appliqué.

| |
|---|
| <i>Indemnités de fonction des maires Strate démographique de 500 à 999 Habitants / 31% de l'indice 1015 au 1^{er} juillet 2016 Montant brut mensuel - 1 185,53 euros Adjoint 8, 25% Soit 315.50 € bruts Au 1^{er} janvier 2017 Le montant de l'indice 1022 est de 3 847,57 euros soit maire 1192.75 € Adjoint 317.42 € Au 1^{er} février 2017 majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique, de 0,6 % Maire / 1 199.90 € adjoints 319.33 € Au 1^{er} janvier 2018 indice 1027 Maire 1205.71 brut Adjoint 320.87 ...</i> |
|---|

Sachant que depuis janvier 2016, une cotisation DIF droit à formation a été ajoutée et est à la charge de l' élu seul.

10e point : Jardins familiaux ou jardin partagé sur un terrain rue du moulin en bail précaire convention passée avec les œuvres notre dame.

Les œuvres notre Dame ville de Strasbourg ont accepté de louer sous forme de bail précaire à environ 100 euros par an à la commune la partie (terrain vague) entre les deux immeubles rue du Moulin. Le terrain sera défriché par leur soin et servira à créer des jardins partagés pour 4 à 6 familles. Les modalités d'organisation pour cet aménagement ne sont pas encore définies une communication sera élaborée sur le sujet prochainement. .

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité cette proposition et charge le Maire de signer la convention y afférant.

11e point : Avancement travaux voiries, lancement des marchés de MOE travaux voiries pour la rue des Seigneurs et la route de Furdenheim par l'ATIP pour choix de bureaux d'étude

Les travaux SDEA Rue des Seigneurs se déroulent bien jusque-là, avec un bon professionnalisme du SDEA et de ses sous-traitants ; le marché aménagement PMR rue principale est en cours et la partie piste cyclable entre Furdenheim et Quatzenheim va débuter.

Pour les deux marchés Commune à venir, piste cyclable intramuros et aménagement rue des seigneurs l'ATIP va procéder au choix du bureau d'étude.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le, lancement des marchés de MOE travaux voiries pour la rue des Seigneurs et la route de Furdenheim par l'ATIP pour choix de bureaux d'étude

12e point : Divers

- Des poteaux barrières en bois ont été mis à droite en sortant route de Fessenheim pour ralentir les automobilistes par effet visuel : des plantes grimpantes y seront plantées. C'est une décision qui suit les réflexions menées avec les habitants pour réduire le champ visuel et limiter la tentation de vitesse excessive en sortie de village.
- Un plan d'aménagement pour ralentir la vitesse RD route de Dossenheim est en cours en collaboration avec les services techniques du conseil départemental –mais la première proposition n'est pas satisfaisante et doit être revue avec les riverains.
- Les travaux d'accessibilité à la bibliothèque sont en cours.

Fin du conseil à 22h15

Prochain conseil le 3 avril